



**COMPTE RENDU DE
LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAORDINAIRE
DU 10 AVRIL 2013
A 19H30**

Mairie de RIVOLET

69640

Présents : Pierre-Yves BURLOT, Béatrice BOUGAIN, Christian BENOIT, Henri SANDRIN, Gilles AUTHIER, Jacqueline MINOT, Raymonde MUTABAZI, Annick THOMASSET.

Absents excusés : Nadine BIARD (a donné pouvoir à Béatrice BOUGAIN),
Emmanuel FELLOTT (a donné pouvoir à Pierre-Yves BURLOT)

Secrétaire de séance : Gilles AUTHIER

Monsieur le Maire remercie les participants de leur présence à ce conseil municipal extraordinaire, ouvre la séance et propose de rajouter 4 sujets à l'ordre du jour prévu, ce qui est accepté à l'unanimité par les membres du Conseil.

1. DELIBERATION - AUTORISATION RENOUVELLEMENT CARRIERE DE RIVOLET

Un projet de délibération est proposé par Monsieur le Maire aux membres du conseil municipal. Ce projet donne un « avis favorable sous réserves » à l'autorisation d'exploitation de la carrière pour une durée de 30 ans.

Après lecture de ce projet et débat, il est demandé :

- que soient complétées et renforcées les réserves liées à cette autorisation afin de réduire les nuisances tant pour les riverains de la carrière que pour les riverains de la D504,
- que les exploitants de la carrière qui ont un résultat financier très positif participent aux frais d'entretien du chemin communal entre la carrière et la D504 et si possible aux aménagements de sécurité de la traversée du village,
- que le contrôle du respect de l'arrêté d'autorisation soit amélioré par rapport à ce qui se fait actuellement avec notamment des comités de suivi plus efficaces.

2. AUBERGE

Depuis le dernier conseil, les choses ont évoluées. Le dernier loyer n'a pas été réglé à la mairie et l'aubergiste a demandé une baisse de ce loyer. Le conseil décide de demander par courrier le versement de ce loyer et d'en maintenir son montant.

3. SALLE DES FETES

Les tarifs de location de la salle des fêtes n'ont pas été augmentés depuis 2007.

Une analyse dépenses-recettes sur la salle des fêtes montre que, malgré un taux important de location, les dépenses sont supérieures aux recettes. Cela est dû notamment à 2 facteurs : le premier est la mise à disposition gratuite aux associations de Rivolet une fois par an et le deuxième est que les locations à des personnes n'étant pas de la commune (tarif supérieur) passent par des prête-noms d'habitants de Rivolet.

La commission « Bâtiments » propose de revoir les tarifs de location pour les passer de :

- 150 € à 200 € pour les habitants de Rivolet,
- 350 € à 450 € pour les non-résidents.
-

Après débats, il est décidé de ne pas augmenter ces tarifs avant la remise en état de cette salle des fêtes dont l'amélioration de l'acoustique.

Par contre, il est décidé de remettre à jour le règlement de location en ajoutant a minima les éléments suivants :

- Fin de location de la salle à 2 heures du matin,
- Chèque de caution retourné si pas de montant à retenir au loueur sous un délai entre 15 jours et 1 mois
- Demande d'une attestation d'assurance au nom de celui qui loue la salle

Un article sera inséré dans le prochain bulletin municipal mensuel pour informer sur les incivilités récentes et sur les nouvelles conditions de location.

La salle des fêtes devrait être fermée d'octobre à décembre 2013 pour cause de travaux.

4. DELIBERATION LIGNE DE TRESORERIE

Afin de pouvoir régler les dépenses courantes, il est nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie.

2 banques ont été consultées pour un montant de 80 000 €.

Le Crédit Agricole propose un taux de 2,77 % avec des frais de dossier de 190 €.

La Caisse d'Epargne propose un taux de 2,66 % avec des frais de dossier de 326 €.

Compte tenu de la durée très courte de cet éventuel emprunt qui fait que l'offre du Crédit Agricole est plus intéressante et du fait que la plupart de nos emprunts sont dans cette banque, il est proposé d'ouvrir cette ligne de trésorerie au Crédit Agricole.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

5. DELIBERATION SCHEMA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Les communes étant compétentes en matière de distribution d'eau potable, elles doivent arrêter un schéma de distribution d'eau potable déterminant les zones desservies par le réseau de distribution.

Les plans ont été établis et validés au niveau du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux Centre Beaujolais.

Celui de Rivolet est présenté en séance. Il couvre le réseau actuel et prévoit les extensions pour les zones non raccordées. Une délibération est à prendre pour valider ce plan.

L'acceptation de ce plan est votée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H10.

Prochain Conseil municipal le jeudi 16 mai 2013 à 20h30.